

**PROTOCOLE SANITAIRE**  
**STE THERESE- LES- CORDELIERS**  
**02 novembre 2020/ 01 décembre 2020**

**PARENTS :**

Les parents s'engagent :

- A ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID 19 chez lui ou dans sa famille.
- A garder leur enfant ayant été testé positif SARS- COV2, ou dont un membre du foyer a été testé positif, ou encore identifié comme contact à risque et en informe le chef d'établissement.
- A rappeler à leur enfant les gestes barrières. Ce sont les mesures individuelles qui sont les plus efficaces contre la propagation du virus :  
*Se laver très régulièrement les mains (et plus particulièrement dès l'arrivée au domicile), tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.*
- A respecter les gestes barrières lorsqu'ils déposent ou reprennent leur enfant. Plus particulièrement, il est conseillé d'éviter les petits groupes de parents à l'entrée et sous le préau de l'école maternelle, sur le parvis de l'école primaire ou à proximité du portail du collège/ lycée : la reprise de leur enfant doit se faire le plus rapidement possible et ce, afin de limiter toute promiscuité inutile.
- A fournir régulièrement des mouchoirs jetables à leur enfant.
- A fournir un masque à leur enfant – **écolier à partir du CP, collégien ou lycéen** - ainsi qu'une pochette ou un petit sac plastique pour pouvoir le stocker.
- **A porter obligatoirement un masque de protection dès qu'ils franchissent le portail extérieur de l'établissement ou/et à proximité de l'établissement.**
- A ne pas mettre leur enfant au self si leur situation professionnelle ne l'exige pas.

**ELEVES :**

- Le port du masque :  
Pour les élèves de l'école maternelle, le port du masque est à proscrire.  
Pour les élèves de l'école élémentaire, pour les collégiens et les lycéens, le **port du masque « grand public » est obligatoire** dans les **espaces clos** ainsi que dans les **espaces extérieurs**.

- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence :  
*Se laver/se désinfecter très régulièrement les mains (et plus particulièrement à l'arrivée dans l'établissement), tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.*
- La désinfection des mains, plusieurs fois par jour, peut s'effectuer sans mesure de distanciation physique.
- Durant les récréations, respect des zones attribuées pour chaque niveau de classe.
- **Les lycéens doivent obligatoirement se ranger par classe à 8H, après les récréations et après le déjeuner sous le préau pour attendre leur professeur qui les accompagnera pour se rendre dans leur salle de cours.**

## PERSONNELS

Les personnels ayant été testés positifs, ou dont un membre du foyer a été testé positif au SARS- COV2 ou encore identifié comme contact à risque, restent chez eux et en informent le chef d'établissement

- Le port du masque :  
**Le port d'un masque « grand public » est obligatoire en école maternelle, primaire, en collège et en lycée tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.**
- Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence :  
*Se laver très régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades.*
- Aération des locaux la plus fréquente possible et à minima avant le 1<sup>er</sup> cours du matin, durant les récréations et sur la pause méridienne.
- Les récréations :
  - **A l'école** : respect des récréations échelonnées et/ou des zones attribuées pour chaque niveau de classes.
  - **Au Collège** : respect des zones attribuées pour chaque niveau de classes.
  - **Au Lycée** : dans la mesure du possible, constitution des groupes par niveau de classes.

**MAJ 30/10/2020**